



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et  
du logement Grand Est - Unité départementale de la Marne  
Direction départementale des territoires**

### **AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

**relative à la demande d'enregistrement concernant le projet de construction  
d'une usine d'enrobés située sur le territoire de la commune de Puisieux (51500),  
au lieu dit « La Fosse Cliquot »**

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation publique est ouverte du 28 avril 2026 au 28 mai 2026 inclus par arrêté préfectoral n° 2024-CP-72-IC sur la demande d'enregistrement concernant un projet de construction d'une usine d'enrobés sur le territoire de la commune de Puisieux formulée par la société VCSP - Les enrobés de la Pompelle, dont le siège social se situe 19 Voie Romaine – 57140 Woippy.

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie de Puisieux où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les mardis de 14h30 à 16h30 et les jeudis de 16h à 18h ou adresser ses observations au Préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité procédures environnementales – 40, Boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex ou par voie électronique à : [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr).

À l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la Société VCSP - Les enrobés de la Pompelle.

Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet « les services de l'Etat dans la Marne » : <https://www.marne.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-consultations/Consultations-publiques/VCSP-Les-enrobes-de-la-Pompelle>.

Châlons-en-Champagne le 27 mars 2027

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de l'Unité  
procédures environnementales**

**SIGNÉ Vincent ROGER**